

Résolution sur les progrès accomplis dans le déploiement des stratégies nationales d'intégration des Roms

2013/2924(RSP) - 12/12/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté une résolution préparée par sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur les progrès accomplis dans le déploiement des stratégies nationales d'intégration des Roms.

Le Parlement condamne fermement la discrimination et le racisme contre les Roms et déplore le fait que, dans l'Union européenne, les droits fondamentaux des personnes roms ne soient toujours pas pleinement respectés. Il demande à la Commission de mettre en place un mécanisme efficace de surveillance à l'échelle européenne en ce qui concerne les droits fondamentaux des Roms, les incidents anti-Roms et les crimes inspirés par la haine contre les Roms, et de prendre des mesures fortes en cas de violation des droits fondamentaux des Roms dans les États membres. Il appelle les États membres à étudier et à mettre fin au profilage ethnique, aux abus de la police et aux autres violations des droits de l'homme à l'encontre des Roms, afin de s'assurer que les infractions à motivation tendancieuse soient punissables et soient enregistrées et examinées correctement et que les victimes bénéficient d'une assistance et d'une protection adéquates.

Financement : le Parlement invite la Commission et les États membres à assurer un financement suffisant pour la construction d'une société civile rom forte ayant la capacité, les connaissances et l'expertise pour assurer le suivi et l'évaluation. Il invite la Commission à définir un calendrier ainsi que des objectifs et des indicateurs clairs et mesurables pour la mise en œuvre des **stratégies nationales d'intégration des Roms pour les États membres**. Il estime qu'il est essentiel que la Commission continue à surveiller la façon dont les États membres dépensent les fonds de l'Union. Les députés invitent en particulier les États membres à mobiliser les **ressources budgétaires suffisantes provenant du budget national et des programmes de l'Union** - principalement du Fonds social européen, du Fonds européen de développement régional et du Fonds européen agricole pour le développement rural - notamment grâce à l'utilisation du développement local mené par les acteurs locaux, des plans d'action communs, des investissements territoriaux intégrés et des opérations intégrées afin de réaliser les objectifs définis dans leurs stratégies nationales d'intégration des Roms (SNIR). Il demande à la Commission et aux États membres d'introduire des programmes de subventions spéciales sous la forme de petit fonds souples pour des projets communautaires et pour mobiliser les communautés locales sur les questions d'inclusion sociale.

Mise en œuvre des SNIR : le Parlement invite les États membres à continuer d'évaluer la façon dont ils dépensent les fonds européens destinés à l'intégration des Roms, ainsi que l'impact de leurs politiques nationales sur les conditions de vie des Roms, à **présenter leurs conclusions au Parlement** et au Conseil sur une base annuelle, et à identifier les moyens concrets d'améliorer l'efficacité des fonds de l'Union dans les rapports. La Commission et les États membres sont également appelés à faire participer activement les représentants des Roms et la société civile à l'élaboration, à la gestion, à la mise en œuvre, des politiques et à définir un calendrier ainsi que des objectifs et des indicateurs clairs et mesurables pour la mise en œuvre des stratégies mises en œuvre afin d'améliorer la capacité d'absorption des fonds de l'Union, et préparer des rapports individuels par pays.

Dimension de genre : le Parlement invite la Commission et les États membres à souligner la dimension de genre dans les stratégies nationales d'intégration des Roms et à impliquer les femmes roms ainsi que les jeunes roms dans le processus de mise en œuvre et de suivi des stratégies.

Données : les députés invitent les États membres à produire des données ventilées avec l'aide de la FRA, du PNUD et de la Banque mondiale, sur la situation socio-économique des Roms, la mesure dans laquelle les Roms sont victimes de discriminations en raison de l'origine ethnique, et les crimes inspirés par la haine à leur encontre, tout en respectant pleinement les normes de protection des données et le droit à la vie privée.

Éducation : les députés invitent les États membres à éliminer la ségrégation dans le domaine de l'éducation et le placement illicite d'enfants roms dans des écoles spéciales, le cas échéant, et à créer l'infrastructure et les mécanismes nécessaires pour faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants roms, à s'attaquer au décrochage scolaire chez les élèves roms, notamment par la participation des parents au processus d'éducation, à promouvoir l'accès des enfants roms à des services de développement et d'éducation précoce, à assurer la formation des enseignants afin qu'ils soient en mesure de faire face à des situations particulières qui peuvent se poser lorsqu'ils travaillent avec les enfants roms. Ils demandent également des structures d'appui inclusives comme le tutorat et le mentorat pour les étudiants roms afin de les empêcher de quitter l'enseignement secondaire ou tertiaire.

Emploi : le Parlement invite la Commission et les États membres à traiter les niveaux élevés de chômage chez les Roms et à supprimer tous les obstacles pour accéder à l'emploi, y compris en utilisant des mécanismes existants, tels que la garantie pour la jeunesse et les initiatives phares de la stratégie Europe 2020. Les États membres sont invités à créer des mécanismes anti-discrimination, des **programmes de formation spécialisés** et des programmes destinés à faciliter l'accès au marché du travail, y compris la représentation proportionnelle des Roms dans les services publics. Les institutions européennes sont en outre appelées à créer des programmes de stages et à **employer des Roms**.

Santé : le Parlement invite enfin la Commission et les États membres à faire face aux disparités en matière de santé rencontrées par les Roms et à la discrimination ambiante en ce qui concerne leur accès aux soins de santé, à mettre en place des programmes spécifiquement ciblés et à leur allouer des ressources financières suffisantes à partir de fonds nationaux et de l'Union, en particulier pour la santé des mères et des enfants.